

309.44  
B32r  
v.1

Baudrillart

Alpes-Maritimes

UNIVERSITY OF ILLINOIS  
LIBRARY

Class	Book	Volume
309.44	B32r	1

Ja 09-20M



309.44

B32Y

v.1

290411 REM

---

# RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL  
DES POPULATIONS AGRICOLES

---

## ALPES-MARITIMES

---

I

VUE GÉNÉRALE DU PAYS ET DES POPULATIONS. — ÉTAT  
INTELLECTUEL ET MORAL.

Nous redescendons maintenant vers la mer pour porter nos recherches sur un département récemment réuni à la France. Le département des Alpes-Maritimes se compose de deux parties : l'une qui a été détachée du Var et qui comprend les anciens évêchés de Grasse et de Vence ; l'autre qui, annexée une première fois à la France sous la première République, l'a été définitivement le 13 juin 1860 ; c'est l'ancien Comté de Nice, formant aujourd'hui les arrondissements de Nice et de Puget-Théniers. Lorsqu'il était rendu en 1814 à la Maison de Savoie, le département possédait une superficie de 322,654 hectares. Tel qu'il est aujourd'hui, il en représente une de 374,900 hectares. On y comptait 176,000 habitants en chiffres ronds, en 1801 ; il en a environ 238,000.

Trop d'analogies rapprochent les populations agricoles de ce département avec les précédents pour qu'il y ait lieu de s'y étendre avec autant de détails. Nous y

1891

p 27568

retrouvons les mêmes cultures, et dans le caractère des habitants, le mélange plus accusé encore de l'Italie et de la France, qui donne à ces populations du Midi oriental une physionomie à part. C'est le même mélange aussi, au point de vue des sites, des aspects les plus sauvages et les plus dénudés et des plus brillants paysages. Au sud de l'Estéron, les monts calcaires de Grasse forment un dédale de chaînons et de plateaux nus et déserts, brûlés du soleil, fatigués par le vent; çà et là, sur une pauvre couche de terre végétale, croissent des plantes odorantes sur ces hauteurs désolées, on embrasse un immense horizon; des glaciers de la haute chaîne au cap de la Méditerranée s'ouvrent des *ambuis*, entonnoirs où se perdent les eaux qui vont rejaillir par des sources, A l'ouest et au sud de Cannes, se dresse un des massifs qui contribuent le plus à la beauté des côtes de Provence, l'Estérel. S'il n'a pas gardé toutes les forêts de pins et de chênes-liège, il projette toujours sur la mer d'admirables promontoires de porphyre rouge brillant au soleil comme de la braise enflammée. « C'est entre les diverses ramifications des Alpes-Maritimes que coulent le Royo, le Var et ses affluents. Les vallées sauvages de tous ces cours d'eau présentent dans la partie moyenne de leur développement une série de bassins et d'étranglements successifs. Les bassins sont charmants de fraîcheur et de verdure, les défilés ou *clus* sont d'un aspect effrayant. De chaque côté du torrent se dressent des rochers à pic ou surplombants, hauts de plusieurs centaines de mètres, et portant au sommet de leurs escarpements les murailles pittoresques de quelque ancien village; on se trouve comme perdu dans une fissure de l'écorce terrestre, et l'obscurité dont on est environné semble d'autant plus horrible qu'on vient de quitter les plaines du littoral, tout inondées de lumière. En amont de ces *clus* aux parois calcaires s'ouvrent de vastes cirques entourés de montagnes granitiques aux formes alpestres, aux crêtes neigeuses,

aux longues pentes boisées. Les villages d'Entrannes, de Lieussola, de Saint-Martin — Lantosques, situés dans les bassins verdoyants où viennent se réunir les premières eaux descendues des montagnes en cascades et en rapides, sont destinés à remplacer pendant la saison d'été les résidences du littoral. Grâce aux nouvelles routes qui pénètrent dans les vallées supérieures, les étrangers domiciliés à Nice peuvent, en l'espace de quelques heures, échanger les rues poudreuses de la ville et les bords desséchés du Paillon pour les frais vallons, remplis du murmure des ruisseaux et du bruissement des feuilles, embellis par la vue des neiges, et des rochers, parfaitement abrités contre les vents du nord par la crête des grandes Alpes. Les villes d'hiver situées sur le littoral doivent se compléter par la création des villes d'été dans les hautes vallées des montagnes avoisinantes. » (E. Reclus, *Géographie de la France.*)

Nous pouvons, sans nous écarter de notre sujet, indiquer ce côté pittoresque d'un pays qui tient de si près à la nature de ses cultures, aux mœurs de ses habitants, à la richesse qu'y apportent les étrangers et qui se transforme en ressources pour la production et pour le bien-être. Combien, à plus forte raison, cette observation s'applique-t-elle au littoral qui doit sa prospérité à ses ravissantes beautés naturelles, et à cette fréquentation d'hôtes opulents qui y laissent, avec leur or, les éléments féconds dont la population profite comme le sol. Le golfe de Napoule a pour ville riveraine Cannes, qui est, avec Menton, une des rivales de Nice ; c'est ici la beauté du pays qui a fait la richesse, dès que ce pays est devenu facilement accessible par les chemins de fer. « Rien n'est plus délicieux, écrivait M. Baude, il y a une quarantaine d'années, quand cette assertion était encore loin d'avoir été vérifiée par l'expérience de tant de voyageurs, rien n'est plus délicieux que les environs de Cannes ; c'est mieux que la Provence et même que l'Italie. Transportez les plus

riants paysages de la Suisse au bord d'une mer transparente ; mêlez à leurs pins séculaires des vignes, des oliviers, des orangers ; éclairez-les d'un soleil plus doux que celui de Naples, et vous aurez le golfe de la Napoule ». C'est là, précisément, ce qui a changé en aisance la pauvreté, sinon même l'espèce de misère où vivaient autrefois les habitants de ces parages.

La race a aussi des qualités qui la rendent apte à un travail intelligent et productif. Elle a été formée originairement de deux races différentes. L'une est la race ligure, répandue sur le littoral, d'ailleurs fort mêlée d'éléments étrangers, phéniciens, massaliotes, romains, arabes. Dans la partie montagnaise, elle descend des tribus presque sauvages, contre lesquelles les Romains eurent à soutenir des luttes qui restèrent sans issue jusqu'à ce que Auguste ait fini par les dompter. Si les ethnologues découvrent quelques différences de types, qui s'expliquent par ces deux provenances, ils n'ont rien, croyons-nous, qui s'impose à l'observateur, et dont nous ayons à tenir compte pour nos études. On se trouve en général, à peu près partout, en présence d'une race assez vigoureuse, supportant le travail sans mollir, malgré la chaleur ; d'hommes assez grands, secs, bronzés, ayant l'air d'être plus âgés qu'ils ne sont en réalité, les femmes surtout, à qui on donne facilement, dans les campagnes, quarante ans, quand elles en ont vingt-huit ou trente.

Sur la côte, le paysan parle différents patois, qui s'éloignent du provençal et se rapprochent de l'italien à mesure que l'on avance de l'ouest à l'est. Parmi ces patois, le plus caractérisé est celui de Nice, le *niçard*, que les provençaux comprennent assez difficilement, et qu'on a défini un mélange de langue romane ou latin vulgaire et d'expressions italiennes, françaises, espagnoles et portugaises. Dans les montagnes, le langage ressemble assez à celui des Basses-Alpes. Ce n'est pas la seule analogie avec ce département.



Dans les Alpes-Maritimes aussi, une population intelligente et avisée vit sur un sol crayeux ou calcaire, dénudé sur les cîmes par suite du même fléau du déboisement que nous avons signalé tout à côté. On n'y rencontre presque pas de terre cultivée qui ne soit soutenue par des murs en pierre sèche ; en maintes parties de territoire, il n'y a pas d'eaux courantes, et l'habitant est réduit à boire de l'eau de citerne ; celle-ci même manque en plus d'un endroit.

La proportion de la population rurale à la population urbaine est moindre que dans beaucoup de départements. Sur un nombre total de 238,000 habitants en chiffres ronds, les agriculteurs figurent seulement pour 95,000, ce qui s'explique par la difficulté de mettre en valeur une quantité de terrains et par le manque de densité de la population dans les campagnes.

Avant de signaler l'état économique de cette population rurale, nous en indiquerons l'état intellectuel et moral dans la mesure où on peut le faire sans s'exposer à trop de redites avec les départements voisins. L'instruction primaire est resté longtemps aux mains du clergé. Les instituteurs, même nommés au concours, étaient choisis parmi les vicaires qui recevaient une très médiocre rétribution, l'équivalent d'une centaine de francs. D'après les notes communiquées par M. l'abbé Tisserand, au *Dictionnaire de pédagogie* de M. Brisson, les plus anciens instituteurs connus, et dont il cite les noms, datent du xv<sup>e</sup> siècle, et appartiennent aux villes d'Antibes, Nice, Vence, etc. Au xvi<sup>e</sup> siècle, plusieurs ordres religieux se partagent l'enseignement aux divers degrés. Mais, quelques bourgs et villages demandent à garder leur ancien privilège d'avoir un maître d'école à eux. Toutefois, on trouvait l'instruction primaire peu répandue en 1860, malgré les sages dispositions de la loi piémontaise. Les villes seules étaient un peu largement pourvues, mais 14 communes seulement sur 47 possédaient des maisons d'école dans l'arrondissement de

Nice ; dans plus des deux tiers le local était misérable, les communes n'assuraient pas à l'instituteur le strict nécessaire. Presque tout était à faire dans les campagnes. On eut beaucoup de peine à obtenir des conseils municipaux qu'ils concourussent aux sacrifices qui assuraient à l'instituteur un minimum de 600 francs. L'idée surtout que les filles devaient, elles aussi, recevoir quelque instruction, eut beaucoup de peine à se faire accepter. De grands progrès ont été accomplis ; le nombre des conscrits sachant lire et écrire n'a cessé de s'accroître, ainsi que celui des conjoints ; mais le département se ressent encore d'un état longtemps arriéré, à ce point qu'en 1873, le tiers des hommes et plus de la moitié des femmes ne savaient pas signer leur acte de mariage. Chaque année comble ces lacunes, et la population rurale tend à se mettre au niveau commun.

Si les mœurs ont éprouvé quelque dommage dans le voisinage des villes peuplées en partie d'étrangers, comme Nice, elles n'ont guère rien qui les signale fâcheusement et se maintiennent assez satisfaisantes dans la plupart des parties du pays. La tempérance est habituelle, les naissances illégitimes ne sont pas très nombreuses, et il se commet peu de crimes. Quant à la famille, la femme vit assez subordonnée au mari et remplit ses devoirs. Les mariages étaient précoces sous l'empire de l'ancienne loi militaire. Beaucoup de jeunes gens, exemptés du service par leur numéro de tirage, se mariaient peu de mois après. Il en résultait qu'il y avait souvent peu de différence entre l'âge du mari et celui de la femme. Le service obligatoire a retardé l'âge du mariage. Il y a peu de ménages sans enfants, et il y en a encore qui en ont quatre, cinq, six et même plus ; les familles qui en ont dix ne sont pas très rares. Mais d'une manière générale les naissances diminuent dans les Alpes-Maritimes, et laissent dans ces dernières années un excédent d'environ 800 décès. Au risque d'anticiper sur la partie économique de ces observations et pour en finir avec ce sujet, j'ajoute

que les vides sont remplis par des étrangers, en nombre important sans égaler dans les travaux agricoles celui qu'on trouve dans quelques départements voisins. D'après un recensement récent, le département des Alpes-Maritimes renferme 43,803 étrangers sur lesquels 34,976 Italiens.

## II

### ÉTAT ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES. VALEUR ET REVENUS DES TERRES.

Nice, Grasse, Antibes, Puget-Théniers forment les quatre arrondissements des Alpes-Maritimes. La division qui existe entre la partie méridionale et la partie septentrionale des arrondissements de Grasse et de Nice est profonde au point de vue du climat, de la nature du sol, de la culture et de l'exploitation des terres. Aussi convient-il de distinguer deux régions. La zone méridionale ou zone des oliviers part du bord de la mer et s'élève jusqu'à une altitude de 400 mètres. Les populations y sont généralement aisées et vivent de ce que l'on appelle les cultures riches, c'est-à-dire l'olivier, les fleurs, les plantes et arbustes industriels principalement destinés à la parfumerie, des jardins maraîchers et des prairies artificielles. La zone septentrionale, formée par la partie montagnaise et couverte principalement de terres arables et de pâturages, est habitée par des populations d'aisance assez inégale.

Pour plus de précision encore, relativement à l'ensemble du département, M. Heuzé, inspecteur général de l'agriculture, a divisé le département des Alpes-Maritimes en quatre zones agricoles dont il a décrit les principaux traits. La zone de l'oranger est caractérisée par le palmier, le citronnier, l'oranger, le caroubier et l'eucalyptus. Elle s'étend le long de la Méditerranée, depuis le golfe de la Napoule jusqu'aux limites orientales du département. Le citronnier fait la richesse de Menton qui produit environ

40 millions de citrons par an. Grâce à l'égalité et à la douceur de la température, le même arbre porte en tout temps des fleurs et des fruits à divers états de maturité. La zone de l'olivier s'étend depuis les rives de la Méditerranée jusqu'à 400 et même 500 mètres d'altitude. Elle comprend de riches cultures, mais on n'y rencontre que des petites ou des moyennes propriétés. Elle renferme çà et là des vallées profondes et des montagnes dénudées ou boisées. Les oliviers qui la décorent y sont remarquables par leur grand développement. Ces arbres dominent de nombreux vignobles ou des cultures de céréales. Cette terre est pour ainsi dire la patrie des fleurs. L'habitant cultive le jasmin d'Espagne, la tubéreuse, la jonquille, la violette de Parme, le rosier, la menthe, etc. — La zone des céréales commence au point où l'olivier et le pin d'Alep cessent de végéter, et elle s'élève jusqu'à 800 et 1,000 mètres d'altitude, suivant les accidents du terrain. Elle comprend principalement les hauts plateaux ou le sol du faite des hauteurs. On y cultive le seigle, le froment, l'orge, la pomme de terre, le chanvre, et on y remarque de verdoyantes prairies naturelles et de maigres pâturages. L'olivier y est remplacé par le noyer et le châtaignier. Les bois feuillus et résineux y occupent çà et là d'importantes surfaces.

La zone pastorale et forestière domine la région des céréales et s'élève jusqu'à 1,700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle renferme les parties les plus accidentées, les moins productives et les moins habitées. On y rencontre des terres labourables, d'importants pâturages et des surfaces couvertes de belles forêts dans lesquelles on admire des chênes, des mélèzes, etc. En général, le pin d'Alep, le pin pignon et le chêne-liège ne dépassent pas 700 mètres d'altitude. Le chêne vert, le chêne rouvre et le châtaignier s'élèvent jusqu'à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Quant au profit que les populations des Alpes-Maritimes

savent tirer des fleurs parfumées, auxquelles on est tenté d'accorder, au premier abord, une médiocre importance, on en pourra juger par quelques indications plus précises et par les chiffres mêmes.

La parfumerie de Grasse et de Nice utilise les fleurs du rosier, du jasmin, de la cassie, de la violette, de la tubéreuse, du géranium, etc. Dans l'arrondissement de Grasse, au Bar, à Châteauneuf-de-Grasse, on cultive particulièrement le rosier, qui exige des terres argilo-siliceuses, saines, profondes et fertiles. Les plants sont mis en place pendant l'automne sur un terrain préalablement défoncé, on ne fume pas le sol en plantant; les rejetons se vendent de 20 à 30 fr. le mille. Un hectare contenant 15,000 pieds donne, en moyenne, dans les années ordinaires, 3,000 kilogrammes de roses ou 1 kilogramme d'essence. Le jasmin ou *joussé-min* exige d'excellentes terres bien exposées au midi, des engrais en abondance et de fréquents arrosages pendant la belle saison. La variété cultivée dans les Alpes-Maritimes constitue un revenu élevé pour le cultivateur. Un seul hectare contenant 60,000 pieds greffés produit chaque année, en moyenne, 3,000 kilogrammes de fleurs qui sont vendues de 2 à 3 fr. le kilogramme. La fleur, appelée cassie, produite par le *cassier*, arbrisseau garni d'épines droites et originaires de Saint-Domingue, donne également d'excellents revenus. Un seul hectare contenant 2,500 cassiers produit en moyenne 1,200 à 1,500 kilog. de cassie qu'on vend ordinairement 4 fr. le kilogramme. Il y a encore une plante dont l'indigène tire un merveilleux parti, c'est la tubérosa, cultivée très en grand à Grasse, à Pégomas et au Cannet. 1,000 pieds donnent en moyenne 16 à 18 kilog. de fleurs, et 1 hectare environ 1,500 kilog.; chaque kilogramme est vendu de 2 à 4 fr. Pour en finir avec cette nomenclature pourtant encore incomplète, j'indiquerai aussi un géranium qui se distingue par l'arome que contiennent les feuilles et qui rappelle l'odeur que développe la rose. Il est cultivé à

Monans-Sartoux, Grasse, Vence, Auribeau, etc. La menthe poivrée est aussi très cultivée dans l'arrondissement de Grasse ; elle est vivace et d'une culture facile quand elle occupe des terres profondes, fertiles et fraîches. Un hectare produit de 8,000 à 10,000 kilog. de parties herbacées qui sont vendues de 12 à 15 francs. Il faudrait presque épuiser la liste des parfums pour énumérer toutes les parties de ce riche revenu.

Heureuse ressource pour des populations qui n'ont qu'une partie de leur sol cultivée et où les terres labourées n'occupent que 97,040 hectares de terre, sur les 374,900 qui forment la superficie du département. Les prés en occupent 90, 825, proportion exceptionnellement considérable, les vignes 6,600, les bois 17,600. La variété des occupations rurales est encore attestée par cette étendue considérable qu'on désigne par ces mots : *superficies diverses*, 165,385 hectares. On n'y comprend pas les landes qui en couvrent 49,450. La surface occupée par la population rurale est de 335,068 hectares.

Les terres labourables sont divisées en 28,000 exploitations environ, qui ont une étendue très variable, savoir :

Propriétés ayant moins de 5 hectares. . . . .	25.000
Domaines de 5 à 10 hectares . . . . .	2.000
Propriétés de 10 à 20 hectares . . . . .	365
Propriétés de 20 à 40 hectares . . . . .	150
Domaines au-dessus de 40 hectares. . . . .	100

En général, les terres sont divisées à l'extrême et les grandes propriétés ne renferment pas au delà de 50 hectares.

Les petits propriétaires travaillent pour eux et pour autrui. Les moyennes propriétés sont concédées à des métayers ou *mégers*. La très grande propriété n'existe pour ainsi dire pas.

Les terres ont en général une grande valeur foncière, surtout dans la zone de l'oranger et dans celle de l'olivier. Voici leur valeur moyenne par hectare :

Terres à céréales dans la montagne . . .	1.000 fr.
Terres en vignes et ouillères. . . . .	2.000
Terres en vignes et en oliviers. . . . .	3.000
Terres plantées d'oliviers . . . . .	3.500
Terres dans la zone de l'oranger. . . . .	6.000

La valeur des terres qui, dans la zone maritime, sont propres à des cultures spéciales est établie ainsi qu'il suit :

Sol complanté d'oliviers . . . . .	6 à 7.000 fr.
Terre pouvant être arrosée . . . . .	6 à 8.000
Sol occupé par des rosiers. . . . .	8 à 12.000
Sol planté en jasmin. . . . .	15 à 16.000
Terre occupée par des orangers . . . . .	20 à 25.000

Si l'on compare avec les prix de 1866, on pourra mesurer en général le mouvement vers la baisse.

Le prix de l'hectare de terrain complanté en oliviers était en moyenne, après l'enquête de 1866, de 7,000 fr.; il était de 10,000, trente années auparavant; celui du terrain consacré aux cultures industrielles, en 1866, était de 14,000 fr., en hausse de 3,000 fr. sur la valeur qui remontait à trente années. Le prix des prairies artificielles du littoral et de quelques prairies naturelles de la montagne était de 5,000 fr. en 1866, et avait augmenté dans les mêmes proportions. Le prix des terres labourables de la montagne était (1866) de 600 fr. par hectare en moyenne et était resté à peu près stationnaires. Le prix de location à la même date s'établissait de la manière suivante :

Cultures industrielles, maraîchère et prairies arrosables, de 300 à 400 fr. par hectare; prairies non arrosables, 100 fr.; terres arrosables, de 25 à 30 fr. Les terres maraîchères sont celles qui ont le moins perdu, quand elles ont subi des pertes, mais le cas n'est pas général.

Dans la partie riche de l'arrondissement de Nice, les terres voisines de la ville avaient pris une valeur très élevée, qui a pu baisser, sans que le prix cesse d'en être con-

sidérable, et le revenu également, eu égard à celui de la terre en général, puisqu'il a atteint 3 1/2 et 4 0/0.

Mais il en est tout autrement dans les parties pauvres ou médiocres. La terre y trouve difficilement à se vendre. Un propriétaire digne de toute confiance nous disait, au sujet de la baisse des prix : « Je possède environ cinq hectares qui, à la fin du siècle dernier, ont coûté environ 24,000 fr. Je suis convaincu que je n'en retirerais pas 15,000, bien que j'y aie ajouté une maison d'habitation. » Il ajoutait : « Autrefois le revenu était assez considérable ; mes parents ne buvaient que du vin de leur vigne et avaient à en vendre ; la récolte moyenne était de 35 hectolitres. La provision de deux ans mise à part, ils partageaient avec le métayer 3,000 à 3,500 fr. d'huile dans les bonnes années. L'eau permettait qu'on eût des fruits de toute sorte, fraises, prunes, abricots, pêches, cerises, figues précieuses pour le bétail, du blé, des fèves. Maintenant la sécheresse est telle que les céréales ne payent plus le labourage et l'engrais. La récolte de l'olivier est détruite par la sécheresse ou par un ver nommé dans le pays caïron. Depuis 28 ans le revenu de cette propriété est en moyenne inférieur à l'impôt. »

Tandis que dans les meilleurs cantons de l'arrondissement de Nice la terre est fort divisée, dans la région la plus pauvre la propriété est de dimension moyenne. Dans l'une et l'autre région, peu de propriétaires font valoir eux-mêmes, mais ils séjournent fréquemment sur leur terre. La minorité qui fait valoir et qui, par conséquent, n'a pas à partager les fruits de la terre avec les métayers, s'en tire à son avantage. Si le petit cultivateur a une famille nombreuse, il a peu de main-d'œuvre à payer, et il fait des économies. Même dans les cantons pauvres, volontiers il cache son argent, attendant l'occasion d'acheter la terre, car il est resté défiant à l'égard des banques et des placements mobiliers.



Dans la zone des oliviers principalement la moyenne et la petite propriété dominant. La moyenne n'y dépasse pas 10 hectares. La petite propriété commence au-dessous de ce chiffre et ses subdivisions sont à l'infini. — Dans la partie méridionale le morcellement est encore plus considérable. Mais on rencontre encore un grand nombre de moyens propriétaires dont les domaines sont de 5 hectares de terres cultivables et au-dessus; on y voit quelques propriétés d'une étendue plus considérable; le nom de grande propriété est attribué aux domaines de 50 hectares.

Pour tout le département, le nombre des cotes de propriétés non bâties, en 1861, de 61,761, était, en 1889, de 71,923; augmentation de 10,162 ou 16 0/0. — Elles se subdivisent ainsi quant à la contenance: petite propriété, 64,094; contenance, 74,775. — Moyenne propriété, 7,394 hectares; contenance, 95,895 hectares; grande propriété, 455 cotes; contenance, 191,707 hectares.

C'est surtout dans les petites communes des arrondissements de Nice et de Grasse que la propriété a subi, depuis cinquante ans, de nombreuses divisions. Cette transformation, quoique sensible dans le territoire de Grasse, y est cependant moins fréquente que dans celui de Nice. En général, elle a produit dans la zone méridionale les meilleurs résultats. La production s'y est accrue. Il n'en a pas été de même dans la région des terres arables, où la division extrême du sol a nui à son amélioration, en réduisant l'application des procédés nouveaux et l'élevage du bétail; elle a rendu l'affermage plus difficile.

### III

#### USAGES DES BAUX. — MÉTAYAGE. — SALAIRES ET RÉGIME DE VIE

Si la terre est louée pour un an à un fermier, l'entrée en jouissance et la sortie se font à date fixe, en général à la

Saint-Michel (30 septembre). Si la terre est louée à des métayers, ils entrent et sortent à la Saint-Luc (19 octobre). Quant aux usages relatifs à l'entrée et à la sortie, ils sont généralement les mêmes pour les fermiers et pour les métayers. Le fermier sortant, au fur et à mesure qu'il fait sa récolte d'été, abandonne le terrain à son successeur pour les récoltes d'hiver. Il a droit encore à partager la récolte pendante (olive en colline, orange en plaine), récoltes qui se font en hiver. Le fermier entrant n'a aucun droit à ces récoltes la première année ; l'année de sa sortie lui apportera sa compensation.

Le métayage est répandu dans la partie la plus riche comme la plus pauvre. Il est assez médiocre. Honnête pour tout ce qui concerne ses engagements, le métayer est peu scrupuleux pour les menus avantages qu'il peut recueillir. On remarque dans les usages du métayage quelques différences selon les cantons. Dans les pays de colline (selon la location employée dans le pays), les fruits de la terre sont tous partagés par moitié entre les métayers et le propriétaire. La main-d'œuvre de culture est toute à la charge du métayer, tandis que le propriétaire est chargé de l'entretien de la maison et des murs de soutien. Chacune des parties acquitte la moitié du prix du bétail et de sa nourriture et partage le prix de vente. Divers instruments de travail, charrettes, brouettes, etc., sont payés par moitié.

On ne doit pas conclure de la brièveté ou de l'absence des baux à l'instabilité des métayers sur la même terre. Dans les parties pauvres, les familles de métayers se sont renouvelées aussi peu que celles des propriétaires. Beaucoup sont sur la même terre depuis cent ans, et quelques-uns depuis deux siècles. L'esprit de solidarité a gagné à cette stabilité. Le propriétaire est le banquier de ses métayers et leur porte secours dans leurs maladies et leurs besoins, et reçoit généralement en échange de ses bons procédés des sentiments de dévouement peu communs. La

même intelligence, le même esprit de solidarité et de secours existe chez les métayers entre eux. Ici, nous dit-on, les paysans sont bons, ils sont même charitables.

Quant aux ouvriers ruraux, leurs salaires sont en général de 2 fr. 50 à 3 francs pour les hommes non nourris, et au maximum en général pour les femmes, de 1 fr. 50. Ils sont d'ailleurs sobres, et se contentent d'une nourriture commune, dont la base est la soupe avec des légumes et le riz ou les pâtes, toujours à l'huile, avec l'ail comme condiment préféré. Le paysan mange très peu de viande, beaucoup de pain et de pommes de terre, de la polenta (farine de maïs), souvent la morue fraîche et le *stock-fish* ou morue sèche. En été on peut dire qu'il se nourrit presque de tomates et de poivrons crus, avec l'ail et l'huile, en y ajoutant quelquefois de l'anchois salé ou du hareng saur.

Le paysan des Alpes-Maritimes se couvre peu ; en hiver son vêtement est de drap, en été de grosse toile. Quand il travaille aux champs, il est pieds nus. Autrefois les parents ne chaussaient guère les enfants que lorsqu'ils allaient à l'école, et encore souvent ne leur donnaient-ils point de bas. Aujourd'hui on chausse les enfants de bonne heure, mais ils ne sont pas moins tous habitués à marcher pieds nus.

Peu de paysans sont propriétaires de leur maison. Le logement qu'ils louent est ordinairement assez spacieux. Une grande pièce est réservée aux récoltes, une chambre aux parents, une aux garçons, une aux filles. La cuisine sert de salle à manger et de lieu de réunion. En été, il est très fréquent que les hommes couchent en plein air. Le mobilier est peu nombreux, assez propre. Le maison est balayée et arrosée tous les matins. Les fenêtres restent ouvertes tout le jour.

La mortalité prête à une remarque assez singulière, au moins dans l'arrondissement de Nice. On observe une différence notable relativement à celle des enfants entre la ville et la plaine qui l'avoisine d'une part, et d'autre part

le pays des collines qui est la partie pauvre. Par un renversement peu commun, c'est la partie la plus riche qui de beaucoup en voit périr le plus grand nombre. La raison en est qu'on les nourrit mal et qu'on substitue au lait des aliments indigestes. C'est en janvier qu'il meurt le plus d'enfants de 1 à 2 mois; en juillet, ce sont les enfants de 12 à 18 mois qui payent le plus fort tribut à la mortalité. On remarque aussi que c'est en janvier qu'il y a le plus de morts-nés. Dans les collines, la situation est beaucoup meilleure. Les enfants sont élevés au lait, et pour cette raison ou pour d'autres, on constate une mortalité beaucoup moindre.

Les malades sont au reste assez mal soignés dans la campagne. L'assistance médicale est très insuffisante. Quelques médecins de la ville se consacrent spécialement à la campagne; mais l'insuffisance des émoluments, qui sont de 800 francs, auxquels ajoutent peu les honoraires d'une clientèle le plus souvent pauvre, ou peu disposée à faire des sacrifices d'argent, ne leur permet pas d'y trouver une compensation suffisante pour les journées d'absence et les frais de transport. Comment compter sur un service régulier dans des conditions aussi défectueuses?

Les observations qui précèdent sur l'état économique sont pour la plupart relatives à l'arrondissement de Nice, et s'appliquent en grande partie à celui de Grasse. Nous les compléterons ou nous les modifierons au besoin pour un arrondissement montagneux qui se présente sous des traits particuliers.

#### IV

##### OBSERVATIONS SPÉCIALES A L'ARRONDISSEMENT DE PUGET-THÉNIERS

L'arrondissement de Puget-Théniers, éloigné des centres, a conservé certains traits originaux. Composé de la partie nord-ouest du département, il offre aux cultivateurs les deux

zônes formées d'une part de la vigne, du figuier et de l'olivier; d'autre part des céréales, des fourrages et pâturages dans la partie alpestre. Cultivé dans de nombreuses communes qui couvrent toute la région à l'entour de Puget-Théniers, la vigne s'étend encore jusqu'à Guilleaumes, dans la vallée du Var, et jusqu'à Latour et Clan, dans celle de la Tinée. On ne cultive dans les autres communes que les céréales, les pommes de terre, les plantes fourragères et ceux des arbres fruitiers qui peuvent s'adapter au climat. C'est aussi dans cette dernière zone que trouve le mieux sa place l'éleveur du bétail, bœufs, moutons, chèvres. On y compte 110,000 têtes d'animaux, en y comprenant les chevaux, les mulets et les ânes. Les avantages que les populations du territoire de Puget-Théniers retirent de leurs divers produits consistent dans la vente facile des vins et des huiles, tandis que les céréales et les autres produits suffisent à peine à la consommation sur place et des bestiaux. Dans la région alpestre, le principal revenu consiste dans la vente du bétail et dans la location ou fermage des terres de montagne pastorales, où paissent pendant cinq mois les troupeaux de bêtes ovines venues des environs d'Arles et de diverses parties de la Provence, à partir du mois de mai jusqu'à la fin de septembre.

Le prix de l'hectare est en moyenne de 4.000 francs celui des terres arrosables est de 5.000. Les propriétés, en dehors de la montagne pour pâturage, dépassent rarement quarante hectares; soixante forment le maximum. Malgré les bienfaits que répand la petite culture, le morcellement est vraiment excessif dans cette région, et il augmente plutôt qu'il ne diminue. C'est en partie l'effet de la loi française qui a pris la place du régime Sarde favorable au maintien du domaine entre les mains d'un seul héritier.

Malgré les ressources que présente, on vient de le voir, l'exploitation du sol, on ne peut dire que la situation des propriétaires et des fermiers soit prospère. L'émigration

causée par la gêne produit un manque de bras qui a par conséquence l'augmentation du prix de la main-d'œuvre.

Le faire valoir domine dans l'arrondissement de Puget-Théniers d'une façon notable; on compte environ 20 0/0 de métairies. Quant au métayage, plus que nulle part ailleurs les conventions verbales l'emportent sur les baux écrits; il reste une assez grande mobilité dans le fermage, on ne peut évaluer qu'à environ 10 0/0 les propriétaires qui conservent leurs fermiers plus de 15 ou 20 ans, et à environ 2 0/0 le nombre des fermiers de père en fils sur le même domaine.

Les salaires seuls suivent une marche ascendante depuis une vingtaine d'années. Celui des hommes, des jeunes gens au-dessus de 15 ans, des femmes et des jeunes filles dépassant 16 ans, s'est accru d'une manière marquée. Le bon moyen pour les hommes, s'est élevé de 1 fr 50 à 2 et 3 f. pour la journée, qui est de 12 heures, y compris les repos. Pour les ouvriers nourris, la déduction de la nourriture est de 1 franc. Les femmes, payées en moyenne à raison de 1 fr. 25, touchent 75 centimes de moins lorsqu'elles sont nourries. — Quant aux hommes nourris et logés comme valets de ferme, leurs gages sont d'environ 25 francs par mois.

Pour la grande majorité de ces travailleurs, les occupations sont exclusivement agricoles; on peut calculer pourtant qu'environ 1 0/0 trouvent un travail et un salaire complémentaires en s'occupant comme tisseurs de toile, cardeurs de chanvre, maçons, menuisiers, serruriers, forgerons, maréchaux-ferrants, ferblantiers, tailleurs d'habits, cordonniers, bourreliers, vanniers.

Ce qui s'est le plus amélioré dans l'arrondissement de Puget-Théniers, c'est le logement, devenu plus salubre et plus commode, quoique encore bien restreint pour contenir la famille. Il est au reste à très bon marché. Le prix de location d'une maison ou de l'appartement occupé par un

paysan, est en moyenne de 24 à 40 francs par an. Mais, dans l'arrondissement, 80 0/0 des paysans sont propriétaires de leur habitation.

Le budget d'une famille rurale peut s'établir à peu près de la manière suivante. Etant donné que, pour faire vivre une famille, il faut une étendue de 10 hectares dans la région de la vigne et de l'olivier, le budget d'une famille de paysans, composée en moyenne de cinq personnes a, à son actif, le produit des champs qu'elle cultive elle-même, et à son passif, les frais de logement, de nourriture et d'entretien des membres de cette famille. Le revenu de l'hectare, étant au minimum de 200 francs, porte à 2,000 celui de la famille cultivant elle-même. Par contre, la nourriture, le logement, l'entretien de la famille qui consomme la plus grande partie des récoltes, est de 1,800 fr., ce qui ne constitue guère qu'un excédent de 200 fr. Il est clair que c'est là un calcul approximatif ; d'une part, le revenu peut être plus élevé, de l'autre les charges plus grandes ; il faut compter avec la maladie, avec les années mauvaises ; mais la moyenne paraît devoir être établie aux environs du calcul qui précède. Quand l'épargne peut se faire, elle est placée, tantôt en petits achats de terre, tantôt en valeurs mobilières ; mais la proportion de celles-ci reste toujours fort inférieure à celle-là, et il n'y a guère qu'un cinquième des épargnes qui cherche à se placer autrement qu'en acquisitions territoriales.

L'émigration et l'immigration dans l'arrondissement de Puget méritent quelques remarques. L'émigration dans les villes atteint à peine 1 0/0 par commune. Un très petit nombre émigre à l'étranger. L'immigration tient moins de place que dans les arrondissements qui renferment des villes importantes. On l'évalue à peine à 1/2 0/0. Mais les immigrations momentanées amenées par les travaux publics dépassent de beaucoup ce chiffre. Telle entreprise emploie quelquefois temporairement environ 75 0/0 d'Italiens.

L'instruction agricole a fait dans cet arrondissement, encore très arriéré vers 1860, des progrès notables, malgré ce qui y manque encore. Les méthodes intensives et les encouragements donnés à l'agriculture ont porté leurs fruits, et une amélioration sensible s'est produite dans les modes de cultiver. — La mendicité a diminué comme l'ignorance. Elle n'atteint pas à 5 pour 1,000 habitants. L'assistance est mieux organisée. Un bureau de bienfaisance et l'assistance médicale existent dans presque toutes les communes.

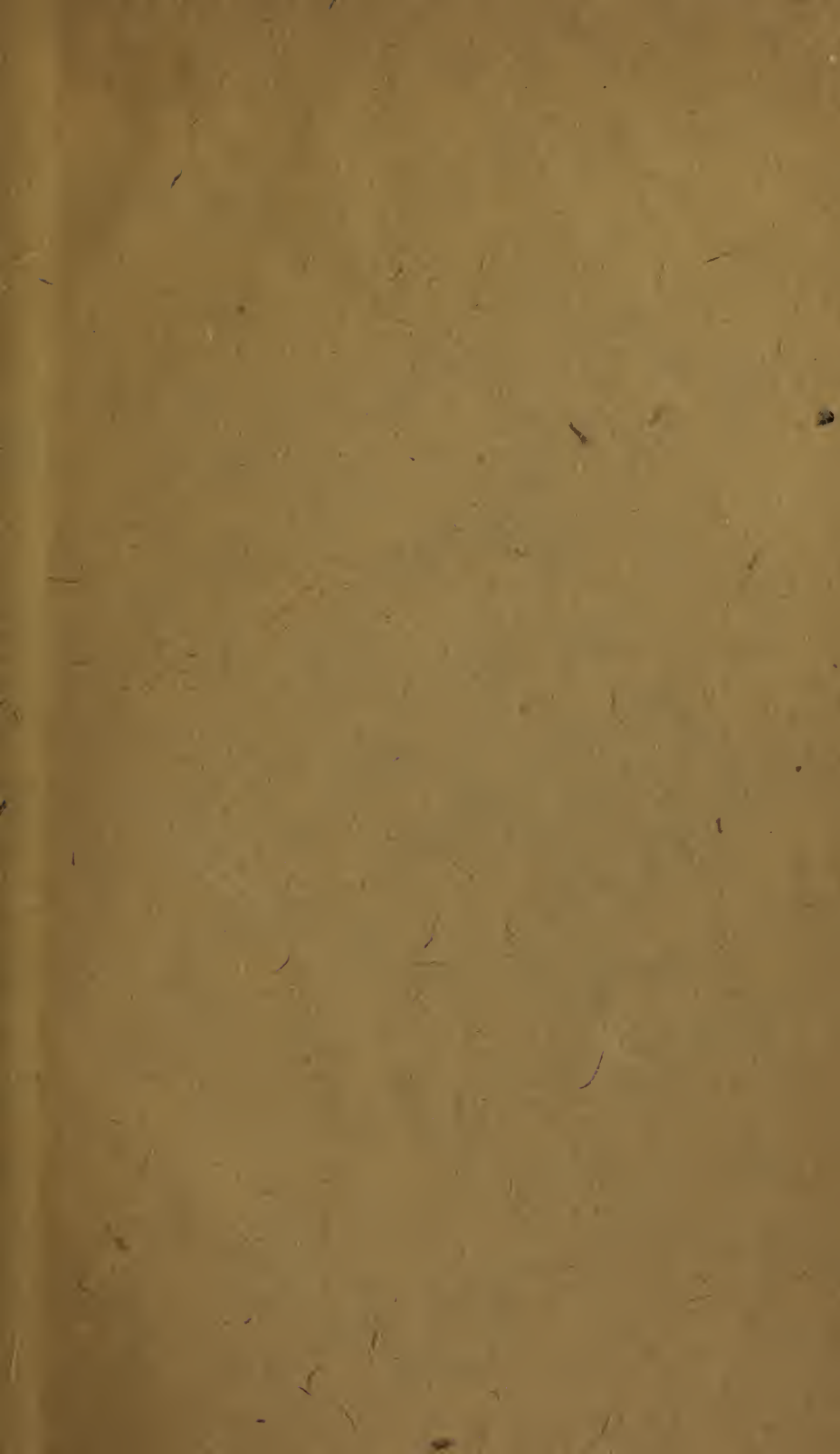
Il ressort de cette étude que, depuis l'annexion à la France, les populations des Alpes-Maritimes ont beaucoup gagné. La France n'a fait autant de sacrifices pour aucun de ses départements. De beaux travaux ont assaini et transformé Nice, et en font une des villes les plus recherchées par les riches étrangers. On n'a rien ménagé non plus pour procurer des avantages analogues aux villes du littoral. Les populations rurales ont subi l'influence du progrès général et profité de la richesse commune. Elles ont trouvé de plus riches débouchés pour leurs produits. Plus d'instruction et plus d'aisance y ont pénétré ; les conditions du bien-être s'y sont accrues. Aussi l'attachement à la France a-t-il augmenté, et l'intérêt n'a fait que confirmer une union qui avait sa première origine dans la communauté des sentiments (1).

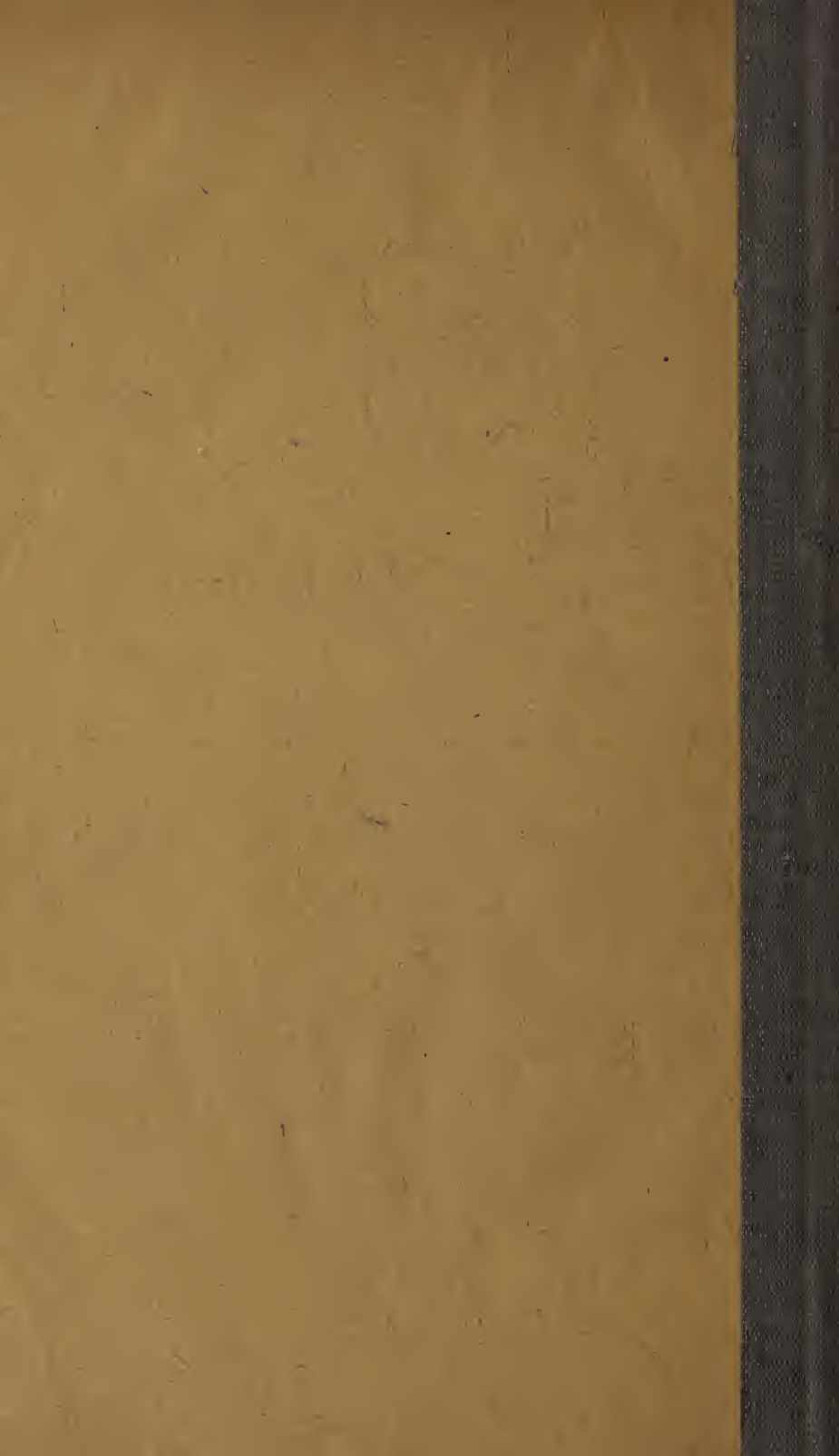
Henri BAUDRILLART.

---

(1) Parmi les personnes auxquelles je dois des remerciements, je dois citer au moins M. le docteur Balestre, de Nice, et M. Empereur, de Puget-Théniers.







PATENTED  
FEB. 24, 1903



3 0112 099008861